

Communiqué de presse

Paris, le 14 octobre 2021

iliad Holding : succès d'une émission obligataire inaugurale de 3,7 milliards d'euros

Le 13 octobre 2021, iliad Holding a placé avec succès une obligation quadruple tranche d'environ 3,7 milliards d'euros, auprès d'investisseurs européens et américains.

Avec cette émission, iliad Holding inaugure avec succès son entrée sur le marché dit « high-yield ». Il s'agit de la plus importante émission obligataire « high-yield » par un émetteur européen jusqu'ici en 2021, et de la plus importante émission d'un groupe de télécommunications européen depuis octobre 2017.

L'emprunt est constitué de tranches en euros et en dollars, aux caractéristiques suivantes :

- Tranches euros
 - 1 100 millions d'euros de maturité 5 ans, présentant un coupon de 5,125%
 - 750 millions d'euros de maturité 7 ans, présentant un coupon de 5,625%
- Tranches dollars
 - 1 200 millions de dollars de maturité 5 ans, présentant un coupon de 6,500% (soit environ 5,0% en équivalent euros)
 - 900 millions de dollars de maturité 7 ans, présentant un coupon de 7,000% (soit environ 5,3% en équivalent euros)

Cette opération a rencontré une forte demande qui a permis à iliad Holding d'optimiser le coût du financement à environ 5,3% en moyenne pour une maturité moyenne d'environ 6 ans.

Le succès de cette opération témoigne du soutien des investisseurs à la décision de retrait de la cote d'iliad SA et des perspectives solides de développement du Groupe en Europe.

BNP Paribas, BofA Securities Europe SA, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Crédit Industriel et Commercial S.A., Credit Suisse Bank (Europe) S.A., J.P. Morgan A.G., J.P. Morgan Securities LLC, Landesbank Hessen-Thüringen Girozentrale, Natixis, Raiffeisen Bank International AG, RB International Markets (USA) LLC, SMBC Nikko Capital Markets Europe GmbH, Société Générale, UniCredit Bank AG and UniCredit Capital Markets LLC sont les Joint Bookrunners de l'opération.

Ce document ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Les valeurs mobilières ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »). Ce document ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis. Iliad Holding S.A.S. et ses sociétés liées n'ont pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre au public de valeurs mobilières aux Etats-Unis. L'offre d'obligations décrite dans le présent communiqué de presse n'a pas été, et ne sera pas enregistrée au titre du U.S. Securities Act. Toute offre ou vente de ces obligations ne pourra être effectuée que dans le cadre d'une opération bénéficiant d'une exemption à l'obligation d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act.

La diffusion de ce document dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Ce document ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, au Canada, au Japon ou en Australie. Les informations contenues dans ce document ne constituent pas une offre de valeurs mobilières au Canada, au Japon ou en Australie.

Ce document a été préparé sur la base du fait que toute offre de valeurs mobilières sur le territoire de tout Etat Membre de l'Espace Economique Européen (« EEE ») sera réalisée dans le cadre d'une dispense de l'obligation de publier un prospectus pour les offres de valeurs mobilières prévue par le Règlement (UE) 2017/1129 (le « Règlement Prospectus », tel que modifié). Par conséquent, les titres financiers peuvent être offerts dans l'EEE uniquement à des personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés tels que définis dans le Règlement Prospectus. Plus généralement, toute personne offrant ou ayant l'intention d'offrir, dans l'EEE, les valeurs mobilières qui font l'objet du placement privé envisagé dans ce document ne pourra le faire que dans des circonstances ne faisant naître aucune obligation pour Iliad Holding S.A.S. ou l'un des agents placeurs de ces valeurs mobilières de publier un prospectus en vertu de l'Article 3 du Règlement Prospectus. Ni Iliad Holding S.A.S. ni les agents placeurs de ces valeurs mobilières n'ont autorisé, ni n'autorisent, la réalisation de toute offre de valeurs mobilières dans des circonstances faisant naître une obligation pour Iliad Holding S.A.S. ou tout agent placeur de ces valeurs mobilières de publier un prospectus ou un supplément au prospectus dans le cadre de cette offre.

Le présent document est adressé et destiné uniquement aux personnes au Royaume-Uni qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(1)(e) du Règlement Prospectus et qui sont également (i) des « investment professionals » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'« Ordonnance »), (ii) des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de valeurs mobilières pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « personnes concernées »). Ce document est adressé uniquement à des personnes concernées et aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce document. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent document fait référence n'est accessible qu'aux personnes concernées et ne devra être réalisé qu'avec des personnes concernées.